Décès par nationalité Français : sexe masculin 37; sexe féminin 32. — Belges : sexe masculin 13 ; sexe féminin 14.

Morts nés : garçons légitimes 3; filles légitimes 4.

En 1896, le nombre des naissances avait été de 145, soit une différence en plus de 13 pour 1895; le nombre des mariages de 27, soit une différence en plus de 3; le nombre des décès de 92, soit une différence en plus de 3; le nombre des morts nés de 9, soit une différence en moins de 2.

Le nombre des naissances pour 1895 étant de 158 et le nombre des décès de 95, il en résulte qu'il y a une différence de 63 au profit des naissances.

— *Le recensement des chevaux pour 1896.* — Le recensement des chevaux et juments pour 1896 a donné les resultats suivants : Au 15 janvier il a été déclaré 188 chevaux et juments se répartissant comme suit : 1° Chevaux entiers au-dessous de 6 ans, 1 ; hongres, 22 ; juments, 11, soit au total de 34 n'atteignant pas l'âge prescrit pour être requis en cas de mobilisation.

2° chevaux entiers au dessus de 6 ans, 1 ; Hongres, 96 ; juments, 53 ; soit au total de 150 ayant l'âge voulu prescrit pour être requis en cas de mobilisation et compris les réformés. Sur ce dernier chiffre de 150 il y a lieu de défaiquer 61 animaux réformés au classement de 1895 et classements antérieurs, reste par conséquent 89 à classer en 1896 et qui seront présentés à la prochaine revue.

— *Le recensement des pigeons voyageurs.* — Pour une seule société colombophile qui existe en cette commune, 14 déclarations de pigeons ont été faites au premier janvier 1896 représentant un total de 216 pigeons voyageurs, dont 109 non entraînés et 107 entraînés dans les directions de Paris, Albert, Rambouillet, Périgueux, Chartres, Chantilly, Tours, Bayonne et Ajaccio.

— *Le recensement des voitures attelées.* — Au 15 janvier 1896, en dehors des voitures servant à transporter des personnes, il a été fait 95 déclarations de voitures attelées, représentant un total de 114 voitures, savoir :

1° 4 voitures à deux roues à un cheval; 15 voitures à 4 roues à 1 cheval; 36 voitures à 4 roues à deux chevaux. Soit 54 voitures susceptibles d'être requises en cas de mobilisation et qui seront présentées à la prochaine revue de classement.

2° 32 voitures à 2 roues à 1 cheval; 16 voitures à 4 roues à 1 cheval; 12 voitures à 4 roues à 2 chevaux.

Soit 60 voitures en dehors de celles susceptibles d'être requises en cas de mobilisation.

Lannoy. — *Le tirage au sort.* — Les opérations du tirage au sort pour le canton de Lannoy ont eu lieu, jeudi matin, dans la salle des fêtes de la mairie.

A huit heures quinze, MM. Lefailleur, secrétaire général de la préfecture, Caillau, chef du bureau militaire étaient reçus à la gare par MM. Betremieux, maire, et Poilvez, lieutenant de gendarmerie.

A la mairie, les attendaient MM. Mulliez-Dewailly, conseiller d'arrondissement, Desaint, juge de paix, les maires du canton, Herbaux, secrétaire de mairie.

Le service d'ordre était assuré par les brigades de gendarmerie de Wattrelos, de Lannoy, renforcée par des gendarmes de Roubaix et les gardes-champêtres.

Les opérations ont commencé à huit heures et demie. Les communes suivantes ont été successivement désignées : Hem, Willems, Leers, Tressins, Sailly, Baizieux, Anstaing, Fiers, Lys, Annapes, Lannoy, Ascq, Gruzon, Forest, Chereng.

Le contingent de la classe 1895 comprend 255 conscrits.

Le n° 1 a été tiré par M. Demouveaux Louis, d'Annapes, et le n° 285 par M. Delfour Alphonse, de Lys.

A 10 heures trois quarts les opérations étaient terminées sans incident notable.

Nous donnons plus loin les noms des conscrits et leur numéro de tirage.

Flers (Le Breucq). — *Un vol.* — Un jeune garçon de 15 ans, Paul Wa-ker, en logement chez Mme veuve Desombry, cabaretière au Breucq, a fracturé, jeudi, un meuble qui se trouvait dans une chambre à coucher de l'estaminet, et s'est emparé d'une somme de 50 fr.

Le jeune voleur a été arrêté et écroué à la prison de la gendarmerie de Roubaix, en attendant son transfert à Lille.

Hem. — *Harmonie municipale.* — MM. les musiciens sont instamment priés d'assister à la répétition générale de l'Harmonie municipale de Hem, qui aura lieu samedi 25 janvier, à neuf heures précises du soir.

Communications

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — Les sociétaires sont informés que la réunion générale obligatoire a lieu dimanche 26 courant, à 10 heures et demie du matin, à l'Hôtel des Postes, piers. L'absence non motivée est passible d'une amende de un franc (art. 7 du règlement général). Prière de se munir de sa carte, pour faciliter le contrôle.

ASSOCIATION FRATERNELLE DES COMBATTANTS DE 1870-71. — La commission rappelle aux sociétaires la réunion mensuelle qui aura lieu dimanche 26 à cinq heures précises, au local, 69, rue Pierre Motte. Diverses questions à discuter.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REPOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à 3,50 le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP

A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX
Rue du Bois, 43;
Rue de l'Industrie, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 17;
Rue Pierre-de-Roubaix, 36;
Rue de l'Epeule, 188.
Rue de Tourcoing, 155
Rue de Fitelai, 123
Boulevard de Strasbourg, 128;
Rue Corneille, 7,
Rue du Collège, 74 bis,
Rue de la Halle, 9;
Rue Notre-Dame, 27.
Rue de Lille, 107.
Rue de la Chaussée, 1
Rue Decrême, 37.
Rue Turgot, 60
Rue du Lieutenant-Castelain, 1
Place de la Gare, 122.
Grande-Rue, 38.
Rue du Fort, 86
Rue de Bethune, 31.

A TOURCOING
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 1
Rue du Canal, 91;
Rue du Fitelai, 15.

A CROIX
Rue du Progrès en face de la rue Thiouville, Mayot.
Rue de la Barre, prol. Dupuis.

A WATTRELOS
Salembier-Holleboeq, r. Carnot

A Lys-lez-Lannoy
Wallays, rue du Bois.

A LILLE
Rue Royale, 38, angle Desversay

A BOULOGNE-SUR-MER
Rue de la Lampe, 32.

A CALAIS
Rue Lafayette, 68;
Rue des Bouchers.

A BERCK-SUR-MER
Gde épic. modèle, pl. de l'Egl

A PARIS
Rue Vivienne, 26

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87903

WATTRELOS

Les conférences populaires du samedi. — La conférence de demain soir sera donnée par M. Lory, professeur à l'Institut Colbert, à Tourcoing, qui traitera de l'éclairage *depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* La conférence sur le Tonkin n'aura lieu que le samedi, 8 février. Les grandes personnes seules sont admises. La salle a une entrée particulière.

Avis militaire. — *Les fils d'étrangers.* — Les fils d'étrangers qui n'auraient pas été avisés personnellement de leur radiation des tableaux de recensement de la classe 1895, doivent se considérer comme inscrits sur ces tableaux et comme prenant part au prochain tirage. S'ils croient être dans le cas de bénéficier des dispositions de la circulaire du 4 décembre dernier, ils sont priés de se présenter, *sans aucun délai*, à la Mairie, bureaux du secrétariat.

S'ils ont 22 ans accomplis, le jour du tirage au sort, il est inutile qu'ils se présentent, car ils doivent, dans ce cas, faire partie de la classe 1895.

La musique les « Enfants de la Lyre. » — La Commission Administrative de la société informe MM. les musiciens que la répétition générale qui devait avoir lieu ce soir est remise à demain soir samedi 25 janvier, à 9 heures.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ tapissier décorateur,

LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Descente du juge d'instruction. — M. Vitry, juge d'instruction, accompagné de M. Plancke, son greffier est arrivé à Tourcoing, jeudi à 3 heures, pour continuer l'enquête sur l'affaire de violences et de la tentative d'enlèvement, concernant la fille Maria Ségard, qui tenait ménage rue du Bois, avec Paul Leclercq.

Celui-ci a été amené par deux gendarmes de Lille. Il y a eu confrontation à l'Hôtel-Dieu, où la malheureuse est toujours alitée. Son état s'est cependant quelque peu amélioré, elle peut maintenant ouvrir la bouche, mais elle n'a pas encore recouvré l'usage des jambes.

La confrontation a été assez émouvante. Leclercq a embrassé la jeune fille en lui demandant un pardon qui lui a été généreusement accordé.

Les magistrats et le prisonnier sont repartis pour Lille à 5 heures.

Les accidents de travail. — Jeudi dans la matinée, M. Henri Cormoran, âgé de 32 ans, demeurant à Neuville, contre-maître à la fabrique de tapis de MM. Lorthiois, rue du Petit-Village, était occupé à arranger un métier, quand la navette venant à sauter, l'atteignit à la joue droite, près de l'œil, et lui fit une blessure assez profonde, qui nécessitera 8 à 10 jours de soins, ainsi que l'a déclaré le docteur Brunel.

— Gustave Gracio, âgé de 31 ans, homme de peine au peignage de M. Lorthiois-Motte, rue Wattine, est tombé jeudi à 9 heures du matin d'un camion chargé de balles de laine, et s'est luxé le poignet gauche. Il a reçu les soins du docteur Vanneufville et aura à subir une incapacité de travail de 15 jours.

Une rafle de voleurs à la Croix-Rouge. — *Les vols de liqueurs au patronage.* — Nous avons signalé les vols de liqueurs et de vins qui ont été récemment commis au patronage de la Croix-Rouge.

La police est parvenue à mettre la main sur les auteurs de ces vols. Il a été procédé, hier, à l'arrestation de cinq individus.

Mercier père, âgé de 70 ans, demeurant au Jambon, et son fils Henri, âgé de 21 ans, sorti de prison le 10 janvier, le jour même du vol : il avait été condamné à dix mois, pour le vol commis, l'année dernière, au préjudice de M. Duthoit, boulanger, à l'angle de la rue du Couvent.

Henri Dekeyser, 35 ans, domestique, domicilié à Lauwe (Belgique), Charles-Louis Depraeter, peigneur, âgé de 25 ans, et sa jeune femme Malvina Mercier, âgée de 18 ans.

La femme Mercier qui, comme la précédente, est inculpée de recel, a pris la fuite et a passé la frontière.

Le vol au patronage a eu lieu dans la nuit du 10 au 11 janvier. C'est Dekeyser qui paraît avoir conduit l'affaire. Les malfaiteurs, comme nous l'avons dit en son temps, ont escaladé le mur de clôture du côté de la pépinière de M. Duquesne, et ils ont démastiqué un carreau pour s'introduire à l'intérieur.

Ils ont poussé l'audace jusqu'à revenir à deux reprises différentes.

M. Benoit Delbecque, préposé de douane, qui était cette nuit là, de service au Bas-Chemin, rencontra Depraeter, Dekeyser et Mercier jeune, qui portaient un lourd panier rempli de bouteilles, dont il leur demanda la provenance. Ils répondirent avec assurance qu'ils donnaient un coup de main au cabaretier Depraeter, demeurant près de la filature Jacquart, qui déménageait à la cloche de bois. Le douanier allait les arrêter, quand il fut entraîné par son chien aux prises avec un chien de fraudeur et ne put pas pousser plus loin ses investigations.

Le garde Petit informé de ce détail avertit le service de sûreté; le brigadier Carlos Martens se mit aussitôt en campagne et il conduisit si habilement l'affaire qu'il amena promptement les inculpés à des aveux complets.

Il serait impossible de donner une idée de l'orgie qui se passa chez les Mercier à la suite du vol; on but sans arrêter pendant 48 heures, 2 jours et 2 nuits!

Les bouteilles vides ont été retrouvées sur le petit plancher de la cheminée, en les faisant passer par le tuyau du poêle.

Le cruchon d'amer Picon avait été enterré dans le jardin.

Un acte de courage. — Hier vers 6 heures et 1/2 du soir, M. Vandembogarde, maréchal, rue de Gand, a arrêté 2 chevaux emportés, attelés à un tombereau qui dans leur course folle s'étaient jetés dans un fossé ayant à leur tête le courageux sauveteur, celui-ci a été assez heureux pour pouvoir débarrasser domestique et chevaux de cette périlleuse situation. M. Vandembogarde n'en est pas à son coup d'essai, il y a environ deux mois il a arrêté un cheval emporté que son conducteur avait abandonné.

Nous espérons que ce courageux sauveteur aura la récompense qu'il mérite bien.

Un Anglais au violon. — Mercredi soir, M. Heyrant, commissaire à la Gare, a arrêté, sous l'inculpation de vagabondage, John Kuchuel, âgé de 31 ans, tailleur, né à Londres. Cet individu, qui était dépourvu de toutes ressources, était monté en wagon sans billet.

Mouvaux. — *Mouvement de la population.* — La statistique pour l'année 1895 a relevé : 188 naissances dont 83 garçons et 105 filles, qui se divisent en 81 garçons légitimes et 2 naturels, 99 filles légitimes et 6 naturelles. Il y a eu 2 naissances doubles, dont 1 garçon et 3 filles. Les mariages ont été de 37. Pour les décès, le nombre est de 116, dont 35 garçons, 45 hommes mariés et 6 veufs; 43 filles, 13 femmes mariées et 4 veuves. Les morts-nés ont été de 8.

— *Statistique des débits de boisson.* — On compte actuellement à Mouvaux 124 débits de boisson, dont 113 cabarets et 11 cantines dans les épiceries. La population de la commune était, au dernier recensement, de 4,903 habitants. Il y a donc 1 cabaret par 43 habitants.

— *Recensement des chevaux et voitures.* — La commune de Mouvaux peut, d'après le dernier recensement, disposer en cas de mobilisation de 191 chevaux et 28 voitures. Les chevaux se divisent en 2 chevaux entiers, 120 hongres, 66 juments et 1 mulet.

Marcq en Barœul. — *La chasse aux vagabonds.* — Le garde champêtre Roussel, a arrêté, jeudi vers 9 heures du matin, un journalier, du nom de Pierre Aubut, âgé de 55 ans, qui ne justifiait pas des moyens d'existence.

Cet homme a opposé une vive résistance et à compliqué son cas en insultant le garde.

— *Enquête de comodo et incomodo.* — Avis a été affiché d'une enquête de comodo et incomodo relative à l'installation d'une tuerie particulière pour la vente de viande de cheval.

Bondues. — *Les maraudeurs.* — Les détrousseurs de clapiers et de poulaillers continuent la série de leurs méfaits. Dans l'avant-dernière nuit, M. Henri Lernould, qui habite le quartier Saint-Martin, a reçu leur visite; mais son attention a été attirée à temps et le maraudeur a dû s'enfuir en abandonnant son butin.

Roncq. — *L'agression de mardi soir.* — *Descente du parquet.* — Nous avons pris hier des renseigements concernant l'état du malheureux Alfred Deschamps, la victime de l'agression, dont nous avons entretenu nos lecteurs.

Cet état est toujours considéré par le médecin, comme étant des plus graves, mais on a pu néanmoins constater jeudi une légère amélioration. Le blessé qui, durant toute toute la journée de mercredi, n'avait pu causer, s'entretenait hier assez facilement avec les personnes qui lui rendaient visite.

Dans la matinée le parquet de Lille représenté par MM. Prudhomme, substitut du procureur de la République, Delaté, juge d'instruction ainsi que son secrétaire, est descendu à Roncq.

Les magistrats se sont rendus au domicile de M. Deschamps, route de Tourcoing et l'ont interrogé sur les moindres circonstances de l'agression. L'arrivée du parquet était attendue par une foule assez nombreuse; chacun commentait dans son groupe les tristes détails que le *Journal de Roubaix* a seul donné dans son édition de jeudi matin.

Les membres du parquet ont quitté Roncq vers midi.

Neuville. — *Une bande de jeunes fraudeurs d'allumettes.* — Mercredi entre 6 et 7 heures du soir les préposés Cavero et Leflioc du poste de Risquons-Tout en observation à la plaine du Garde ont arrêté cinq jeunes gens de 14, 15 et 17 ans chargés de 40 kilog. d'allumettes, d'une valeur de 27 fr. Ce sont :

Jules Adens, Achille Vanckout, Albert Damack, Achille Verkamer et Jean-Baptiste Dekoker.

Les quatre premiers qui habitent Reckem sont journaliers ; le dernier est garçon boulanger à Mouscron.

Ils ont été remis jeudi à la gendarmerie et seront conduits aujourd'hui à Lille.

Communications

LA FRATERNITÉ OUVRIÈRE DE TOURCOING. — Ce syndicat tiendra une réunion le dimanche 26 courant à 5 heures 1/2 du soir, au siège syndical estaminet de la Poule Blanche, rue de Gand, 73. L'ordre du jour comprend : 1° Inscription des nouveaux membres et cotisations; 2° présentation des administrateurs du conseil syndical par le vice-président. Le bureau sera ouvert à la disposition des nouveaux membres jusqu'à 7 h. 1/2 du soir.

LES GRÈVES D'HALLUIN

Chez M. Defretin. — Une trentaine d'ouvriers seulement ne s'étaient pas présentés le matin, mais ils étaient tous présents à la rentrée de l'après-midi; et, pour la première fois depuis près de deux mois, cet important établissement a marché au complet.

Chez M. Charles Lemattre. — Une délégation s'est présentée jeudi matin au tissage; en l'absence de son fils qui s'occupe spécialement de la fabrication, et qui ne devait rentrer qu'à midi, M. Lemattre a fixé le rendez-vous à 2 heures.

Dans cette entrevue les délégués ont soumis au patron le tarif qu'ils avaient préparé, en leur assemblée générale de la veille. Il leur a été dit de revenir samedi prochain, et qu'on chercherait à leur donner satisfaction *dans la mesure du possible.*

Chez M. Fauchille. — Aucun changement à signaler : les vingt bobineuses n'ont pas cru devoir envoyer jeudi une nouvelle délégation.

Chez M. Gratry. — Une délégation s'est présentée dans la matinée; elle a été reçue par le nouveau directeur qui a rappelé à quelles conditions le travail pouvait être repris sans aucun délai, savoir : Rentrée préalable des ouvriers; et le tarif, établi conformément aux promesses faites, serait appliqué dans la huitaine.

M. Gratry a fait savoir qu'il serait absent jusqu'à la semaine prochaine.

— Il serait question, paraît-il d'une réunion entre patrons dans le but de faire cesser le conflit désastreux qui existe en ce moment. Cette réunion aurait pour but d'obtenir la conciliation entre patrons et ouvriers et d'établir une entente définitive, désirable pour tout le monde.

LILLE

Le général de France. — Le *Figaro* annonce que le *général de France, dont les pouvoirs viennent d'être renouvelés,* quittera le service actif au mois d'août 1896.

La société des voyageurs de commerce et la Compagnie du Nord. — La société vient d'adresser à la Compagnie du chemin de fer du Nord et au ministre des travaux publics deux réclamations, la première, que les abonnés puissent continuer à monter en 2 classe dans certains trains dits internationaux; la seconde que le service d'été soit avancé et ouvert le 1er juin au lieu du 1er juillet.

Une tentative de déraillement sur la route de Lille à Roubaix. — Hier, vers six heures du soir, M. Guilmann, de Saint-Maurice, mécanicien à la Compagnie des tramways, conduisait sa machine sur le trajet de Roubaix à Lille, lorsqu'arrivé au lieu dit : « Tape-Autour », il s'est que le temps d'arrêter le « car » devant un obstacle placé sur la voie. M. Gilimann descendit de sa machine et constata que des malfaiteurs avaient déposé sur la voie une charrue avec l'intention évidente de provoquer un déraillement.

Une enquête est ouverte sur cette tentative criminelle.

Concerts et Spectacles

Hippodrome-Grand-Théâtre. — Représentation du *Trouvère*, opéra en quatre actes de Verdi.

La version italienne *Il Trovatore* est de Cammarano et la traduction française d'Emilien Pacini. Le sujet manque de netteté et l'action est par suite confuse, obscure, mal distribuée et mal enchaînée. Pour compenser ces défauts, l'auteur a su y introduire des scènes d'un intérêt palpitant de nature à captiver et à émouvoir les foules. Les diverses péripéties qui en constituent la trame sont assez connues de nos lecteurs pour que nous puissions nous dispenser de les exposer ici.

La partition de Verdi acheva de populariser en France le maître italien, qui y était déjà avantageusement connu par *Rigoletto.* Elle porte l'empreinte lugubre et violente qui caractérise l'œuvre de Verdi et que nous avons déjà signalée à propos d'Aida. Comme dans tous ses opéras, le compositeur y excelle par une habile entente des effets scéniques.

Sous ce rapport, la fameuse scène du *Miserere* est une des mieux réussies que l'on puisse trouver dans le répertoire lyrique. Il s'y trouve un heureux agencement de combinaisons dont l'ensemble produit un effet dramatique puissant et provoque chez l'auditeur une violente commotion et un ébranlement nerveux irrésistible. C'est d'ailleurs cette scène, si habilement conçue, et celles qui la suivent qui ont assuré le succès de l'œuvre.

Il Trovatore fut d'abord représenté au théâtre *Apollo, de Rome, le 17 janvier 1853 ; le 23 décembre 1854,* il faisait son apparition sur la scène du théâtre italien de Paris. La traduction française fut donnée pour la première fois à l'Opéra le 12 janvier 1857.

Les éléments que possède la troupe de Gand et la distribution des rôles que nous avait fait connaître l'affiche de la représentation de jeudi nous permettaient d'augurer une excellente interprétation de l'œuvre de Verdi. Nos prévisions se sont entièrement réalisées.

M. Ch. Gauthier, au bénéfice de qui cette représentation était donnée, était l'objet, pendant toute la soirée, des plus sympathiques manifestations de la part du public. Dès son entrée en scène, après le couplets du troubadour chantés dans la coulisse, la salle lui a fait une chaleureuse ovation, pendant que son collègue, M. Hourdin, lui présentait au nom de l'administration et des habitués de l'Hippodrome, une couronne avec divers objets, parmi lesquels une magnifique lampe offerte par les Mouscronnois.

M. Carroul a chanté avec beaucoup de chaleur et de conviction le rôle du comte de Luna. L'assistance lui a témoigné, à différentes reprises, sa vive satisfaction par ses applaudissements.

Le personnage de Fernand a eu également en Hourdin un bon interprète.

Mme Vieusse a soutenu vaillamment, dans les quatres actes, la lourde tâche que lui imposait son personnage de Léonore. Quant à Mlle Villa, elle a incarné à la perfection, la bohémienne Azucéna. Sa voix et son action scénique en ont mis vigoureusement en relief le caractère lugubre et sombre.

Mme Valdi, M. Stevens et M. Willems se sont aussi *convenablement acquittés de leur rôle secondaire.*

Les chœurs, fortement de ce corps de ballet ont droit également à leur part d'éloges pour l'ensemble de l'exécution qui, en résumé, a été une des meilleures de la saison et qui a eu aussi une des salles les plus nombreuses.

Tourcoing. — *Une scance au patronage Notre-Dame.* — Jeudi a eu lieu au patronage Notre-Dame, rue Fin-de-la Guerre, une séance offerte par les jeunes gens de la section dramatique aux bienfaiteurs de l'œuvre.

Le programme comprenait notamment un drame en trois actes : *Le signe de Croix.*

L'interprétation de cette pièce a donné toute satisfaction. Les acteurs se sont efforcés de rendre consciencieusement leur rôle; nous mentionnons plus spécialement MM. J. Bodin, P. Vandebrouck et A. Loridant.

La soirée a commencé par une comédie très fine et fort gaie, dans laquelle MM. A. Vanheck et P. Vandebrouck se sont surpassés. Pendant les entr'actes, la chorale du patronage, dirigée par M. Wibaux, a fait entendre plusieurs chants allègrement enlevés. Le rôle d'accompagnateur avait été dévolu à M. Jean Wibaux qui a rempli sa tâche avec art.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 23 janvier 1896.* — UNE DEMANDE D'EXPLICATIONS BRUYANTES. — Le 15 décembre, Alfred Coudyser, 21 ans, rattachéur à Wattrelos au Touquet, était allé chez Mme Dhaenens, qui tient un débit dans le même hameau pour lui demander des explications à propos de certains racontars. Il ne fut vraisemblablement pas doué d'éclaircissements bien lumineux, car à sa sortie, Coudyser brisa un panneau de la porte d'entrée. Coudyser est pour ce délit de bris de clôture condamné à 3 jours d'emprisonnement.

SORTIE DE BAL. — L'un des soirs de décembre, à l'établissement de M. Florin, rue Sainte-Germaine, à Tourcoing, où l'on donnait un bal public, un journalier, Henri Goddefroy, 20 ans, faisait quelque tumulte : le brigadier Lorthiois voulut l'expulser de la salle. Mais Goddefroy, aussitôt, de lancer à l'adresse de l'agent une série de propos injurieux, puis il finit par briser les carreaux d'une fenêtre. Ne comparaissant pas, Goddefroy est, par défaut, condamné à quarante jours de prison et cinquante francs d'amende.

SUITE D'UN REFUS ILLÉGITIME. — Dans l'après-midi du décembre, à l'estaminet Maton, rue de Lille à Croix, un consommateur du nom de Henri Bazelis, 37 ans manœuvre de maçon lui faisait que parler de sa force et agaçait les autres personnes qui se trouvaient à l'intérieur de l'établissement. Au moment de régler son compte, Bazelis, sans aucune bonne raison, s'y refuse; bien mieux, il se précipite sur le cabaretier et sa femme qu'il bouscule violemment — M. Maton est fort maltraité.

Bazelis est un triste sujet; il a à son actif, déjà une quantité de condamnations : il n'est pas établi qu'il ait porté des violences à la femme, mais la prévention est prouvée à l'égard du mari. Bazelis se voit infliger une peine de deux mois.

LA JOURNÉE DES OUTRAGES A SON LENDEMAIN. — A l'audience de mercredi, comme nous l'avons relaté, le Tribunal avait à sévir contre deux prévenus qui avaient publiquement insulté les magistrats.

Jeudi, un certain Georges Derache, 23 ans, sans profession ni domicile fixes, venait d'être condamné à un mois de prison pour vagabondage. En retournant à son banc, il s'écrie, cependant sans élever la voix : Je vous emm... tous.

M. le Président soit parce qu'il n'avait pas compris le propos, soit qu'il ne tenait pas à le relever, le laissa aller s'asseoir à sa place : mais, là, le monsieur qui avait sans doute à cœur de s'assurer un logement gratuit pour plusieurs années, élève la voix et dit des injures qui viennent de le condamner, que ce sont des fainéants et des voleurs : il répète ces paroles à diverses reprises. Cette fois M. le Président ordonne aux gendarmes de service de ramener Derache.

L'un des gendarmes approche de la barre et dépose les faits sous la foi du serment.

— Regrettez vous ce que vous avez dit ? lui demande le Président.

— Je ne le regretterai jamis, reprend Derache, je l'ai dit, ça fait le compte.

Après quelques minutes de délibéré, le tribunal condamne à deux années d'emprisonnement Derache qui se retire en maugréant ; il a l'air aussi de ricaner.

JEU DE CARTES INTERROMPU. — Pendant que plusieurs personnes jouaient aux cartes, dans la matinée de la Noël au cabaret Soen, à Bousbecques, un portefaix, Victor Pattou, 32 ans, éprouva le besoin d'intervenir et de prononcer des paroles désagréables à l'adresse de Allart, journalier : celui-ci riposta, on en vint aux coups et Allart eut le pouce fracturé.

Pattou paie ce délit de violences d'une peine de quarante jours.

BANQUEROUTE SIMPLE. — A la suite du rapport du syndic qui avait déclaré que Charles Vellenger, ancien cafetier et coiffeur à Roubaix, n'avait pas tenu de livres réguliers ni fait d'inventaires, des poursuites pour banqueroute simple furent exercées contre le failli qui est condamné à quinze jours de prison avec application de la loi Bérenger.

POUR INFRACTION A LA LOI SUR LES ÉTRANGERS. — Florent Guilmain, 22 ans, cimentier à Menin rue des Ecoles et travaillant à Halluin encourt une peine d'amende de cinq francs.

Tribunal civil de Lille. — *Audience du jeudi 23 janvier.* — LA VILLE DE ROUBAIX A-T-ELLE LE DROIT DE CRÉER UN SECOND CONDITIONNEMENT ? — Les débats de cette affaire ont été continués à l'audience de jeudi. — Me Basquin a pour la ville développé les moyens qui avaient été énoncés dans les conclusions lues à l'audience de samedi et que nous avons exposés. L'honorable avocat, outre le caractère de nullité qu'il attribue à la convention de février 1880, soutient aussi que la Compagnie des Magasins-Généraux, si elle pouvait invoquer toutes les clauses du contrat, aurait à son profit un véritable monopole pour le magasinage des laines conditionnées, ce qui est absolument interdit par la loi, dès lors à ce point de vue, l'engagement pris envers elle par la ville ne peut être consacré par justice.

Il ajoute que, à supposer que le Tribunal fasse droit à la demande de la Compagnie des Entrepôts et Magasins-Généraux, il ne peut être question d'annuler la requête de la partie demanderesse qui consiste à se faire autoriser à fermer le local du second conditionnement et au besoin à le détruire. Toute obligation de ne pas faire, qui n'est pas respectée se traduit, à l'encontre de la partie qui y a manqué, par des *dommages intérêts* ; c'est tout le résultat auquel la Compagnie pourrait prétendre.

Me Boyer Chamard a ensuite la parole pour défendre les intérêts de la Chambre de commerce de Roubaix. — Il relève d'abord les insinuations lancées par la Compagnie des Magasins Généraux à l'adresse de la Chambre de commerce de Roubaix, laquelle, à l'en croire, aurait fait preuve en la circonstance de mauvaise foi et aurait réussi à *rouler* la ville de Roubaix en tirant parti, sans grever son budget, de la nouvelle combinaison relative à la création du second conditionnement.

Le conseil de la Chambre de commerce fait remarquer à ce sujet que la Chambre a, conformément à la loi et sur le désir du ministre, donné son avis, voilà tout. — Quant à son budget que l'on a voulu présenter comme considérable, il est bien modeste, il est de douze mille francs; la situation personnelle des membres qui la composent n'a rien à voir à son propre patrimoine qui est tel.

Au point de vue juridique, Me Boyer Chamard prétend qu'il n'y a aucun lien de droit entre les Magasins Généraux et la Chambre de commerce : et déclarer le jugement intervenu contre la ville, commun avec la Chambre ce serait interdire à cette dernière de créer un Conditionnement, à quelque époque que ce soit : ce qui est inadmissible. On ne voit pas d'ailleurs en quelle qualité la Chambre de commerce peut et doit rester au procès. Comme représentant les intérêts industriels et commerciaux de Roubaix ? Mais elle n'a pas à ce titre plus de capacité pour être assignée qu'elle n'en a pour agir.

Elle serait tenue, d'après les demandeurs, parce qu'elle est intervenue dans la combinaison récente, en 1895, avec la ville.

D'après les conditions arrêtées, la Chambre de commerce percevra en effet, la première année, vingt-cinq mille francs, et les autres années huit pour cent sur le rendement.

Qu'est-ce que cela fait? Elle n'est en cette circonstance qu'un simple créancier ordinaire, vis-à-vis de la ville de Roubaix, et à ce compte, si l'on suivait le système de la Compagnie des Magasins généraux dans toutes ses conséquences, ce sont d'autres particuliers ou personnes morales qui pourraient aussi se voir englober dans l'action introduite, sous le prétexte que ces personnes ont aussi un intérêt actuel dans cette création du second conditionnement.

Enfin, il ne résulte point de la procédure que la Chambre de Commerce, établissement public, ait été autorisé à plaider : ce qui serait de nature à rendre l'autre irrecevable.

Après de nouvelles répliques de Me Chesnelong et aussi de Me Basquin, le tribunal met la cause en délibéré.

Invité à conclure, M. le substitut du siège, s'était contenté de s'en rapporter à justice.

LE TIRAGE AU SORT

CANTON DE LANNOY

Jeudi, 23 janvier 1896. — **RÉSULTATS :**

HEM

Bacq Auguste, 88. Béghin Jules, 189. Béghin Oscar, 84. Beus, cart Jules-Pierre, 68. Carette Charles-Louis, 168. Carette Oscar, 104. Couque Henri, 5. Dandrimont Hector, 271. Decottignies Jules, 150. Decottignies Louis, 230. Deffrennes François 139. Deffrennes Edmond, 196.

Delecroix Charles, 216. Deledique Gustave, 83. Dellemmes Jules, 21. Delneufcourt Jules, 75. Dereux J.-B., 90. Derouillers J.-B., 46. Dubrunfaut Jean-Louis, 227. Dufermont Paul, 215. Duquesnes Jules, 32. Fauvarque Louis, 256. Favorelle François, 200. Fremeaux Joseph, 27. Hespel J.-B., 48.

Jonville Louis-Théodore, 213. Masse Jules, 178. Mathellon Pierre, 87. Ponthieu Désiré, 240. Rucarie Emile, 137. Seys Edouard, 261. Vanriest Louis, 38. Veckens Louis, 6. Verdonck Séraphin, 174. Zuinewort Victor, 199.

WILLEMS

Alavoine Henri, 112. Carlier Désiré, 55. Carette Norbert, 281. Clermont Louis, 7. Desplanque Désiré, 255. Desmettre Oscar, 109. Demanis Louis, 135. Fatez Arthur, 235. Lemaire Paul, 239. Pottiez Achille, 154. Triail Remy, 28.

LEERS-FRANCE

Bettremieux Louis, 27. Beusquart Alfred, 49. Blicq Gustave, 69. Carbon Clovis, 166. Carlier Isaï, 64. Delbecq Jules, 179. Delnayeke Albert, 63. Delepaut Albert, 173. Demalaine Henri, 96. Denuin Emile, 130. Derache Achille, 12. Deschamps Gustave, 253. Desmadrille Eugène, 10. Francq Léon, 113. Gibault J.-B, 201.

Hauwel Jules, 193. Henno Jean-Baptiste, 277. Iung Léon, 109. Ladsous Henri, 57. Liagre Pierre, 183. Lorthiour Emile, 233. Marquette Pierre, 106. Meurisse Henri, 154. Philippe Albert, 139. Renard Henri, 70. Tribou Paul, 41. Vanessche Henri, 264. Meurisse Louis, 228.

TRESSINS

Audache Fernand, 93. *Chillens Jean, 219.* Grapez Jean, 267. Dhellemme Henri, 43. Hubert Paul, 235. Fruits Henri, 60. Henneboque Louis, 214. Meurisse Alfred, 122.

SAILLY-LEZ-LANNOY

Bossus Alphonse, 44. Carette Edouard, 243. Dehaut Georges, 153. Deleruie Sévère, 272. Desmulier Carlos, 74. Drubel Albert, 40. Dubar Louis, 92. Ekens Henri, 238. Kulicz Jules 151. Renard Charles, 127. Wattel Jules, 56. Willocq Jules, 138.

BAISIEUX

Bruide Stanislas, 142. Chenelle Charles, 2. Coulombel Wilfrid, 71. Coucq Charles, 111. Derache Arthur, 260. Dupriez Louis, 55. Pichel Arthur, 149. Minet Gaston, 256. Mulliez Achille 62. Pottier J.-B., 42. Prouvost Vincent, 120. Prévot Eugène, 20. Taillez Achille, 157. Dehaut Henri, 160.

ANSTAING

Delattre Jules, 15. Desplanque Adolphe, 99. Dewast Auguste, 279. Dufay Jules, 145. Dufay Léon, 98. Dupriez Simeon, 128. Pollet Henri, 208.

FLERS

Edmond Bally, 30. Ernest Blanche, 172. Henri Bonnet, 191. Florimond Carrier, 77. Pierre Cooreman, 181. Marcel Corbisier, 270. Jean-Louis Demetire, 190. Edouard Devost, 149. Augustin Foreau, 35. Louis François, 180. Adolphe Gilquin, 209. Alfred Lagneau, 194. Louis Lauridant, 123. Louis Ledoux, 232, Paul Lefebvre, 103.

Lucien Lemahieu, 8. Louis Monnet, 167. Paul Motte, 3. Jean-Baptiste Ochin, 95. Henri Rys, 283. Léon Spriet, 39. Louis Staëlens, 134. Charles Termote, 105. Jean-Louis Tonnel, 108. Moïse Van Cortenboset, 225. Jules Vautours, 156. Louis Wattrelos, 67. Léon Willoquaeux, 72.

LYS-LEZ-LANNOY

Batry Georges, 260. Boidin Léon, 94. Caby Valentin, 115. Caphir Henri, 276. Cardon J.-B., 37. Carette Jules, 205. Carette Oscar, 1. Carrette Emile, 36. Catteau Emile, 229. Cornille Henri, 85. Dehaut Léon, 148. Delattre Ferdinand, 44. Delnest Georges, 73. Delecroix Charles, 34. Delfour Alphonse, 285. Demeulemeester Léopold. Desamps Auguste, 263. Deschamps Désiré, 19. Dubus Théodore, 214. Ducoulombier Moïse, 192. Ducourant Pierre, 45.